

**capmétropole**

Construction + Aménagement + Patrimoine

Société Publique Locale au capital de 716.000€

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 27 JUIN 2024**

**LE RAPPORT DE GESTION  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Exercice 2023**

## I - DONNEES GENERALES

### 1- Composition du capital social

Le capital social s'élève à la somme de 716.000 € divisé en 716 actions d'une valeur nominale de 1.000€, selon la répartition ci-après :

Compte actionnaires	Actionnaires	%	Nbre d'actions	Valeur nominale action	Montant	Nombre administrateurs
1	SAINT-ETIENNE METROPOLE	29,75%	213	1 000 €	213 000 €	5
2	VILLE DE SAINT ETIENNE	24,58%	176	1 000 €	176 000 €	4
3	VILLE DE SAINT CHAMOND	6,28%	45	1 000 €	45 000 €	1
4	FIRMINY	5,59%	40	1 000 €	40 000 €	1
5	RIVE DE GIER	5,59%	40	1 000 €	40 000 €	1
6	LE CHAMBON FEUGEROLLES	5,59%	40	1 000 €	40 000 €	1
7	ANDREZIEUX BOUTHEON	5,59%	40	1 000 €	40 000 €	1
8	VILLARS	5,59%	40	1 000 €	40 000 €	1
	<b>ASSEMBLEE SPECIALE</b>					
12	LA RICAMARIE	2,51%	18	1 000 €	18 000 €	2
13	SAINT JEAN BONNEFONDS	2,09%	15	1 000 €	15 000 €	
10	LA TALAUDIÈRE	2,09%	15	1 000 €	15 000 €	
9	L'HORME	1,68%	12	1 000 €	12 000 €	
14	GENILAC	1,40%	10	1 000 €	10 000 €	
15	SAINT MARTIN LA PLAINE	1,26%	9	1 000 €	9 000 €	
16	CHATEAUNEUF	0,14%	1	1 000 €	1 000 €	
17	ROCHE-LA-MOLIERE	0,14%	1	1 000 €	1 000 €	
18	SORBIERS	0,14%	1	1 000 €	1 000 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>716</b>		<b>716 000 €</b>	<b>17</b>

### 2- Le personnel de la société

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la société est de 31 salariés (dont 20 cadres) et représente l'équivalent de 29,50 personnes en effectif temps plein, compte tenu de 9 salariés en temps partiel.

Au 31 décembre 2022, l'effectif était de 29 salariés et représentait 27,47 ETP.

### 3- Conformément aux dispositions des articles L. 232-1 et suivants du Code de commerce, nous vous informons des points suivants :

- ◆ Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices ;
- ◆ Aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

### 4- Evènements significatifs intervenus en 2023 :

#### ▪ Evolution des statuts et de la charte de contrôle analogue

Le Conseil d'administration du 24 mai 2022 a amendé les statuts de la Société en modifiant les articles 2 « *Objet* » et 18 « *Bureau du conseil d'administration* ».

Le Conseil d'administration du 7 décembre 2022 a amendé la charte de contrôle analogue en modifiant l'article 2 « *le rôle du comité d'audit* »

Ces modifications statutaires, permettant notamment les créations d'un Vice-Président au Conseil d'administration et d'un Vice-Président au Comité d'audit, ont été approuvées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2023.

#### ▪ Election du Comité Social et Economique, instance de représentation du personnel dans l'entreprise

Suite à une démission, la Direction de CAP Métropole a organisé de nouvelles élections des membres du CSE depuis le 28 novembre 2022. Le nombre de salariés étant désormais supérieur à 25, les postes à pourvoir étaient au nombre de 4, répartis en deux collèges : Cadres d'une part et Employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) d'autre part.

En l'absence de candidatures présentées par les organisations syndicales au premier tour, il a été organisé un second tour de scrutin le 30 janvier 2023 avec les membres du personnel. L'effectif en capacité de voter était de 28 salariés qui se répartissaient comme suit : 11 non cadres et 17 cadres.

#### ▪ Actualisation des rémunérations de la société

Le Conseil d'administration du 15 mars 2023 a décidé

- de ne pas insérer une clause d'indexation sur les contrats déjà signés par Cap Métropole ;
- de valider le principe d'indexation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année des rémunérations forfaitaires sur tous nouveaux contrats d'une durée au moins égale à 18 mois sur la base de l'indice Syntec, proportionnellement à l'évolution de cet indice entre le mois de décembre de l'année précédente et le mois de décembre précédant la signature du contrat (pris comme indice de référence), tout en souhaitant la plafonner à 2% ;
- de valider le principe de revalorisation des coûts journaliers servant de base de référence à la rémunération des futurs mandats et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à hauteur de 800 € HT pour les responsables de projets et 425 € HT pour les assistantes opérationnelles ;
- d'instaurer un rendez-vous annuel lors du Conseil d'administration d'arrêté des Comptes afin d'amender le cas échéant les décisions prises ce jour.

- **Fin de la mission d'accompagnement par « la force du roseau » – Nouvelle organisation de travail**

Pour envisager l'avenir et préparer les prochaines étapes de vie de la société, une mission d'accompagnement a été confiée au cabinet La Force du Roseau.

Il s'agit d'une démarche participative au bénéfice du collectif et de chacun, dans la continuité de la politique mise en place au sein de la structure depuis plus de 3 ans. La mission confiée n'est pas une mission de ressources humaines, ni un audit organisationnel.

Un dernier séminaire avec la Force du Roseau s'est ainsi déroulé le 11 septembre 2023 pour clôturer cette démarche d'accompagnement qui aura permis à Cap Métropole de conforter sa posture de collectif auto-apprenant, d'asseoir une culture d'entreprise dynamique et attractive et de finaliser l'organisation de l'équipe.

Ce dernier temps d'échanges et de travail collectif avec la Force du Roseau a précisé les attendus de chacun pour un fonctionnement optimisé de la structure et des missions, et également les domaines réservés des membres de l'équipe et particulièrement du Directeur général, du Secrétaire général et des Coordonnateurs de pôles.

- **Nouveau guide des procédures internes relatif à la passation des marchés de Cap Métropole**

Sur recommandation du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2023, le Directeur général a décidé de la mise en place d'un nouveau guide des procédures internes relatif à la passation des marchés pour les consultations lancées à compter du 1er janvier 2024.

- **Elaboration du bilan carbone de la Société par la commission transition écologique interne à CAP Métropole**

Dans le cadre de la sécurisation et le développement de ses procédures et de ses savoir-faire, Cap Métropole s'est doté de plusieurs commissions internes, dont notamment une commission « Transition écologique ».

Celle-ci a mis au cœur de ses réflexions les enjeux climatiques, pour les salariés et la société d'une part et pour les projets qu'elle déploie ou accompagne d'autre part.

S'en est suivi un plan de transition sur 2 axes : un plan d'actions « métier » et un plan d'actions « salariés ». Sur chaque axe, le même schéma est appliqué : une montée en conscience avant une montée en compétence et la déclinaison d'actions.

Dans ce cadre, cette commission a élaboré un bilan carbone de la Société présenté lors du Conseil d'administration du 6 décembre 2023.

- **Signature de l'avenant 1 à l'accord collectif du temps de travail.**

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2023 a été informé de la signature de l'avenant 1 de l'accord collectif sur le télétravail par le Président et les membres du CSE. Il est entré en vigueur à compter du 1er septembre 2023

## ▪ **Souscription d'un abonnement auprès d'un Système d'information de gestion des ressources humaines – SIRH : EURECIA**

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2023 a été informé du déploiement d'une Solution Informatique et Ressources Humaines (SIRH) du logiciel EURECIA. Ce dernier permet d'une part de suivre les absences et congés des collaborateurs et d'autre part de mieux appréhender leurs temps passés dans le suivi de leurs différentes missions.

## ▪ **Consultations pour les prestations support de Cap Métropole**

De nouvelles consultations ont été lancées pour les prestations externes de la société pour les années 2024 à 2028.

La commission d'appel d'offres du 6 décembre 2023 a décidé d'attribuer les marchés :

- pour les prestations de traitement et de réalisation de la paie à SEMAPHORES EXPERTISE
- pour les prestations comptables et fiscales à SEMAPHORES EXPERTISE
- pour les prestations d'assurances :
  - premier lot : souscription et gestion de contrats d'assurances Responsabilité générale (RC pro, Protection juridique et responsabilité civile des dirigeants)  
au groupement SCET / WTW / ALLIANZ / ALBINGIA / AIG / COVEA
  - deuxième lot : souscription et gestion de contrats d'assurances Dommage aux biens à AXA France IARD – agence DESCOMBES à ROANNE

## ▪ **Compte Epargne Temps**

Le 28 novembre 2023, le Président et les membres du Comité Social et Economique - CSE - ont signé le règlement interne du compte épargne temps pour une entrée en vigueur le 6 décembre 2023.

Ce dernier a pour objet d'instaurer un compte épargne temps dans l'entreprise. Il permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non pris ou des sommes qu'il y a affectées.

## ▪ **Précontentieux dans le cadre dans le cadre d'une concession d'aménagement portant sur le traitement de l'habitat ancien du centre-ville de La Ricamarie**

La SPL Cap Métropole intervient pour le compte de Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement portant sur le traitement de l'habitat ancien du centre-ville de La Ricamarie. Dans les missions confiées, Cap Métropole est notamment le maître d'ouvrage de la mise en œuvre de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain – OPAH RU signée entre Saint-Etienne Métropole, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et différents partenaires. Cap Métropole doit ainsi assister les propriétaires bailleurs ou occupants de la commune de La Ricamarie dans leurs projets d'amélioration de leurs logements et les accompagner dans leurs demandes de subvention auprès de l'ANAH.

Par courrier en date du 22 novembre 2023, ce propriétaire bailleur a souhaité appeler Cap Métropole en responsabilité pour une faute éventuelle dans le cadre de son activité professionnelle.

Le 8 décembre 2023, une déclaration de sinistre a été adressée à l'assureur afin de faire jouer la Responsabilité Civile Professionnelle de Cap Métropole.

Parallèlement, Cap Métropole a maintenu ces dernières semaines le dialogue avec ce propriétaire afin d'aboutir à un accord transactionnel.

Le Conseil d'administration a été informé de l'avancée et des conséquences éventuelles de ce précontentieux.

## ▪ **Mouvements du personnel**

### **Au sein du pôle Aménagement et construction**

Un responsable de projet a bénéficié de son droit à congés paternité du 26 décembre 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et du 20 février au 5 mars 2023.

Une assistante opérationnelle a bénéficié de son droit à congés maternité du 10 mai au 8 septembre 2023. A son retour, elle a souhaité réduire son taux d'emploi à 80%

### **Au sein du pôle Renouvellement urbain**

#### Départ :

Au 8 février 2023, départ d'un chargé d'opérations techniques

#### Embauches :

Au 17 juillet 2023, recrutement d'une chargée d'opérations techniques

En cours d'année 2023, une assistante opérationnelle s'est vu proposer de nouvelles missions dans le cadre de son CDI en lien avec la sécurisation et la gestion du patrimoine

Au 4 décembre 2023, recrutement d'un responsable de projet pour répondre au départ d'un autre responsable de projet

#### Stagiaire :

Un étudiant en Master 2 « Urbanisme et aménagement parcours design urbain » de l'Université de Grenoble Alpes est accueilli pour un stage de 5 mois du 20 février au 21 juillet 2023

#### Changement taux d'emploi :

Passage de 60% à 70% pour la chargée de missions sociales, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Passage de 80 à 93.36% pour une assistante opérationnelle, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

#### Congés maternité :

Une responsable de projet a bénéficié de son droit à congés maternité du 10 mars au 29 juin 2023

### **Au sein des 2 pôles Aménagement et Construction et Renouvellement urbain**

Au 3 juillet 2023, recrutement d'une assistante opérationnelle

## ▪ **Nouvelles opérations confiées à la Société :**

- Avenant 1 au traité de concession d'aménagement les Molières au Chambon-Feugerolles pour la construction et l'exploitation d'un centre de santé [confiée par la ville du Chambon-Feugerolles]
- Mandat d'études pour la définition de 4 axes du réseau structurant du plan vélo [confié par Saint-Etienne Métropole]

- AMO pour une mission d'appui au montage opérationnel du projet d'Entrée Est de la Métropole /ex verrerie à Rive de Gier [confiée par Saint-Etienne Métropole]
- AMO pour la mise en œuvre du Projet Partenarial d'Aménagement Gier – Ondaine – Saint-Etienne Sud [confiée par Saint-Etienne Métropole].
- Traité de concession d'aménagement du Parc des Forges à Andrézieux-Bouthéon [confié par la commune d'Andrézieux-Bouthéon]
- Mandat de réalisation pour la construction d'une station de tramway nommée provisoirement « AFPA » à Saint-Etienne [confié par Saint-Etienne Métropole]
- Mandat de réalisation pour la construction d'un ensemble sportif à Grangeneuve à ROCHE LA MOLIERE [confié par la commune de ROCHE LA MOLIERE]
- AMO pour l'accompagnement dans l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la requalification du pôle famille des Bourdonnes à Genilac [confiée par la commune de Génilac].
- Mandat d'études de faisabilité pour le parc d'activité Stélytec 2 à Saint-Chamond et l'Horme [confié par Saint-Etienne Métropole]
- Mandat d'études préalables pour la programmation de l'école des Vernes à Rive de Gier [confié par la commune de Rive de Gier]

## 5- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Sont portés à votre connaissance les principaux points qui sont intervenus :

### ▪ Mouvements de personnel

#### Au sein du pôle Renouvellement urbain

Au 12 janvier 2024, départ d'un responsable de projet au sein du pôle renouvellement urbain

Au 6 mai 2024, départ d'une responsable de projet au sein du pôle renouvellement urbain

#### Au sein du pôle Aménagement et construction

Une responsable de projet bénéficie de son droit à congés maternité du 27 mars au 30 juillet 2024

### ▪ Nouvelles missions

- Mandat pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle multisites de renouvellement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Saint-Etienne Tarentaize-Beaubrun-Couriot, Saint-Chamond centre-ville, Rive-de-Gier centre-ville, La Ricamarie centre-ville et Firminy centre-ville [confié par Saint-Etienne Métropole]
- AMO pour l'appui à la commercialisation du tènement ex-Isochrome [confiée par la commune de Sorbiers]
- AMO pour le chantier du château de Roche-la-Molière [confiée par la commune de Roche la Molière]

## ▪ **Consultation pour une prestations de conseils et d'assistance auprès de Cap Métropole**

Une consultation a été lancée courant avril afin que Cap Métropole puisse bénéficier de prestations de conseils et d'assistance dans les domaines suivants répartis en deux prestations distinctes :

- Lot 1 : Fourniture d'un accès à un environnement professionnel d'échanges, de références, d'expériences et de données mutualisées
- Lot 2 : Conseils d'expert auprès de la SPL Cap Métropole tant dans sa gestion propre que dans ses domaines d'intervention au titre des opérations

## ▪ **Consultation pour une mission de commissaire aux comptes titulaire sur les exercices 2024 à 2029**

Une consultation a été lancée début mai afin de nommer, pour les 6 prochains exercices comptables, le commissaire aux comptes de Cap Métropole, considérant que les mandats du commissaire aux comptes titulaire (Laurence RABOISSON CROUPI) et du commissaire aux comptes suppléant (Eric FAUCON, cabinet Saunier) viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

## **6- Perspectives de la société (plan d'affaires 2024-2026)**

Un compte de résultat prévisionnel pour les années 2024-2026 a été présenté en Conseil d'administration du 31 mai 2024.

Le chiffre d'affaires continue de croître de façon significative : de moins de 0,8M€ en 2018, passé par 1M€ en 2020 et 1,7M€ en 2021, il a dépassé les 2M€ en 2022 et les 2,4M€ en 2023. En 2024, le chiffre d'affaires pourrait atteindre 2,6M€.

## II – LES COMPTES ANNUELS

### 1- Le compte de résultat

Après avoir enregistré un résultat déficitaire de 12 K€ lors de l'exercice précédent, la SPL Cap Métropole enregistre un résultat bénéficiaire net de 70 K€ en 2023.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

#### **A/ Les Charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 23.588 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement	2.321 K€
- Concession de travaux I.M.E.	110 K€
- Concessions d'aménagement (en-cours)	21.158 K€

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 2.321 K€, on constate notamment :

#### **- Autres achats et charges externes :**

Ce poste s'élève à 340 K€ (372 k€ en 2022) et comprend notamment :

Les dépenses liées aux locaux de la SPL pour 57k€ comprenant l'entretien, les charges de copropriété provisionnées et les fluides.

Les honoraires et prestataires externes (SCET, Semaphores, Commissaire aux comptes, avocats) représentent 122 K€.

L'ensemble des frais généraux relatifs au fonctionnement de la société (déplacements, fournitures, assurances, cotisations professionnelles...) est intégré dans ce poste à hauteur de 161 K€.

#### **- Impôts, taxes et versements assimilés :**

Ce poste s'élève à 46 K€ comprenant toutes les taxes assises sur salaires (formation, apprentissage, taxe sur salaires) ainsi que les autres impôts directs (CFE- CVAE).

#### **- Salaires et traitements – Charges sociales :**

Le montant du poste salaires et traitements est de 1.284 K€ et les charges sociales correspondantes sont de 540 K€.

#### **- Dotations aux amortissements sur immobilisations :**

Ce poste s'élève à 94 K€ et correspond à l'amortissement de l'exercice des logiciels, du matériel informatique, mobilier et des locaux ainsi que leurs agencements et aménagements.

- **Dotations aux provisions risques et charges :**

Ce poste s'élève à 17k€ et est constitué par l'estimation d'une provision pour faire face à un risque identifié de sortie de ressource pour la SPL. Le risque concerne un litige né au cours de l'exercice sur l'opération RU Ricamarie.

**B/ Les Produits d'exploitation**

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 23.745 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement	2.438 K€
- Concession de travaux I.M.E.	149 K€
- Concessions d'aménagement (en-cours)	21.158 K€

Les produits d'exploitation de la société se composent de :

- **Transfert de charges rémunérations des concessions** 1.790 K€  
dont ensemble des opérations de renouvellement urbain 1.076 K€, Novaciéries 252 K€ , I.M.E. 13 K€, autres concessions 449 K€ (dont ZAC Pasteur 110k€, ZA La Grange 70k€)
- **Rémunération des mandats d'études et de réalisation** 194K€  
dont Réalisation Plan Vélo Métropolitain 101k€, Conservatoire de musique à Rive-de-Gier pour 22K€, étude du secteur Beaulieu à Saint-Jean-Bonnefonds 15 K€, Etude BHT2 et stationnement quartier Manufacture 10k€.
- **Prestations de services AMO** 449 K€  
dont AMO réalisation Cité du Design 314 K€, AMO Mise en place du PPA GOSE 41 K€ , AMO requalification extension cinéma C. Chaplin 22k€

**C/ Charges financières**

Le total des charges financières consolidées s'élève à 92 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement	23 K€
- Concession de travaux I.M.E.	69 K€

Les charges financières de la société correspondent essentiellement aux intérêts courus non échus au 31/12/2023 des 3 emprunts contractés pour l'acquisition et les travaux des locaux de la SPL.

**D/ Produits exceptionnels**

Le total des produits exceptionnels consolidés s'élève à 30 K€ et concernent l'étalement des subventions d'investissement reçues sur l'opération IME

## **E/ Charges exceptionnelles**

Le total des charges exceptionnelles ne concerne que la société et s'élève à 5 K€.

Elles concernent le don effectué à la Banque Alimentaire

## **F/ Résultats**

- **Le résultat d'exploitation cumulé, structure (+117.037 €) et de la concession de travaux I.M.E.** (+39.162 €) s'élève à +156.199 €
- **Le résultat financier cumulé, structure (-22.732 €) et de la concession de travaux I.M.E.** (-68.930 €) s'élève à -91.662 €
- **Le résultat exceptionnel cumulé, structure (-5.000 €) et de la concession de travaux I.M.E.** (+29.767 €) s'élève à +24.767 €
- **L'impôt sur le bénéfice** s'élève à 19.331€.
- **En conséquence, le résultat 2023 net de la structure et de la concession de travaux I.M.E.** (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL et uniquement à celui de la structure, le résultat de l'I.M.E. étant neutralisé au 31/12/2023) **est un résultat excédentaire de 69.974 €.**

## **2- Le bilan**

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

### **A/ L'ACTIF**

#### **- L'actif immobilisé**

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 1.576 K€ (dont frais de premier établissement pour 35 K€ et immobilisations corporelles pour 1.541 K€ relatives aux travaux des nouveaux locaux Espace Fauriel et de leur acquisition en 11/2022). Le montant des amortissements au 31/12/2023 s'élève à 214 K€, soit une valeur nette comptable de 1.362 K€.

#### **- L'actif circulant**

Le total de ce poste s'établit à 25.765 K€. Il intègre les éléments suivants :

- Créances clients et comptes rattachés : Ce poste est d'un montant de 275 K€ correspondant aux créances vis-à-vis des collectivités sur les rémunérations d'études et sur les prestations de services facturées au 31/12.
- Autres créances : Leur montant est de 265 K€, regroupant les créances de TVA pour 15 K€, les créances d'IS pour 23 K€ (remboursement d'acomptes IS à recevoir), les frais divers engagés par la structure à réimputer aux opérations pour 226 K€ (dont 84 K€ de taxe sur les salaires 2023 et 137 K€ d'assurances).

- Disponibilités : Ce poste s'élève à 25.212 K€ et correspond aux comptes courants de l'ensemble des fonds des opérations et propres à la Société à la date du 31/12/2023.

Les comptes de liaison à l'actif (592 K€) représentent les opérations en situation de trésorerie déficitaire.

Le total du bilan de fonctionnement ressort à 27.719.532 € au 31/12/2023.

## **B/ LE PASSIF**

### **- Les capitaux propres**

Les capitaux propres sont de 987 K€ et se décomposent comme suit :

- Capital social : 716 K€
- Réserve Légale : 13 K€
- Report à nouveau des exercices antérieurs : + 188K€
- Résultat de l'exercice : +70 K€

### **- Provisions pour risques et charges**

Ce poste s'élève à 17k€ et intègre une provision estimée sur le litige né en 2023 sur l'opération RU Ricamarie

### **- Les dettes**

#### **- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :**

Ce poste s'élève à 1.122 K€ et correspond à 3 emprunts contractés auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition et les travaux des locaux.

#### **- Emprunts et dettes financières divers :**

Ce poste d'un montant de 1 K€ correspond essentiellement aux intérêts courus non échus au 31/12/2023 des emprunts contractés.

#### **- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :**

Elles sont de 94 K€ et correspondent à des dépenses non réglées au 31/12/2023 auprès des tiers fournisseurs et prestataires de la SPL.

#### **- Dettes fiscales et sociales et autres dettes :**

A la date du 31/12/2023, elles sont de 555K€. Elles correspondent à des dépenses non réglées à cette même date auprès des tiers de la SPL (organismes sociaux, provision congés payés, TVA à reverser à l'administration fiscale).

#### **- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :**

Elles sont de 8 K€ et concernent des factures de travaux ou livraisons de biens immobilisés des locaux à l'Espace Fauriel non réglées au 31/12/2023 dont 5 K€ en lien avec l'installation de la climatisation.

Les comptes de liaison au passif (24.934 K€) représentent les opérations en situation de trésorerie excédentaire.

### 3- Information sur les délais de paiement fournisseurs et clients au 31/12/2023

Voir tableau ci-joint.

## III - L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE

L'activité opérationnelle de la Société se mesure notamment à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations de concessions d'aménagement et de mandats.

Le chiffre d'opérations 2023 (y compris conduites d'opérations) est de 24.939 K€ HT et de 27.729 K€ TTC.

Il était de 9.436 K€ HT et de 10.415 K€ TTC en 2022.

## ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

- Comptes de résultats 2021 - 2022 - 2023
- Etats financiers 2023
- Résultats financiers des 5 derniers exercices
- Liste des CRACLS réalisés